

# Je peux réduire mon exposition au radon en provenance du sous-sol!

## CHEZ MOI...



- Je n'ai jamais entendu parler du radon
- Mon voisin m'a dit qu'il avait du radon dans sa maison, je me demande s'il y en a aussi chez moi ?



- Il y a des fissures dans le sol et les murs de la cave
- J'ai aménagé une pièce de vie en sous-sol



- L'air intérieur est très peu renouvelé
- J'envisage de construire une maison



- Une ou plusieurs personnes fume(nt) à l'intérieur

**SI VOUS AVEZ COCHÉ PLUSIEURS ,  
CETTE INFORMATION PEUT VOUS INTÉRESSER !**

## DU RADON PEUT PÉNÉTRER DANS LA MAISON!

Le radon est un gaz naturellement radioactif, sans odeur ni saveur ni couleur. Il se forme à partir de l'uranium présent en quantité variable dans les roches du sous-sol.

S'échappant de ces roches, le radon tente de remonter à la surface. Il peut alors pénétrer dans la maison par diffusion à travers les matériaux poreux des sols et des murs enterrés (en béton par exemple) ou s'y infiltrer par des fissures dans les parois, par les joints entre les parois, aux endroits de pénétration des canalisations... Il s'accumule principalement dans les pièces les plus basses de la maison.

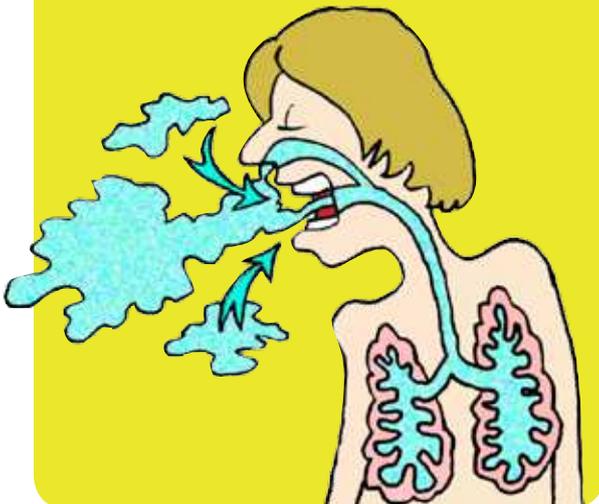
Le radon a toujours été présent dans notre environnement. À l'air libre, il est rapidement dilué. À l'intérieur, il peut s'y retrouver piégé et concentré lorsque, pour réduire nos dépenses de chauffage, nous rendons nos maisons étanches (afin d'assurer l'efficacité de l'isolation), mais en oubliant de prévoir des moyens efficaces de renouvellement de l'air.

Le radon peut être présent dans une maison sans pour autant polluer ses voisines : ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de radon chez mon voisin, qu'il n'y en a pas chez moi et vice-versa! Bien qu'il existe des régions plus touchées par le radon, actuellement, aucune zone ne peut être classée sans risque.

### LE RADON ET MA SANTÉ

Le radon étant un gaz, il peut être respiré. Ainsi, il pénètre dans les poumons où il irradie les tissus. Il est la première cause du cancer du poumon chez les non-fumeurs et la seconde chez les fumeurs.

Le risque augmente proportionnellement avec la concentration en radon dans l'air intérieur et la durée d'exposition. Être exposé à la fois au radon et à la fumée de tabac augmente aussi le risque.





## QUE FAIRE ?

Il existe des méthodes simples pour mesurer le radon et, en cas de nécessité, des solutions techniques performantes sont généralement disponibles pour réduire au cas par cas sa concentration dans la maison.

### Réaliser un test radon

❖ Que l'on soit propriétaire ou locataire, tout le monde devrait réaliser une **mesure du radon** dans sa maison ! Ce n'est **pas très coûteux** et c'est **facile à réaliser** : il suffit de commander un test radon à un organisme spécialisé et de se conformer à son mode d'emploi. Ensuite, on le retourne - par la poste - pour analyse.

La mesure doit impérativement être réalisée en **période de chauffage, entre octobre et mars** ;

mesurer le radon en été donnerait une sous-estimation de l'exposition réelle des occupants. La mesure doit durer au minimum deux à trois mois, car, « capricieux », le radon n'est pas émis d'une manière constante.



### Agir s'il y a trop de radon dans la maison !

❖ Lorsque les résultats de la mesure dépassent les recommandations sanitaires, des mesures plus fines sont réalisées - en général gratuitement - par l'organisme qui a fourni le test radon : l'objectif étant de repérer les sources de radon dans la maison.

Des actions de correction sont proposées par l'organisme spécialisé et leur efficacité est contrôlée par de nouveaux tests.

Dans la majorité des cas, il existe des solutions : elles seront fonction de l'ampleur du risque. En attendant leur mise en œuvre, vous pouvez, par exemple, déménager provisoirement votre bureau de la cave - si trop de radon y a été détecté - au grenier.



## Et si je loue ou vends ma maison ?

❖ Selon le Code wallon du Logement (définissant les critères minimaux de salubrité), un logement présentant - dans une ou plusieurs pièces - des concentrations de radon supérieures à 400 Bq/m<sup>3</sup> (becquerels par mètre cube - unité de radioactivité) est réputé avoir un impact sur la santé des occupants. Cette valeur-seuil est susceptible d'évoluer, notamment au vu du seuil de 100 Bq/m<sup>3</sup> recommandé par l'OMS (Organisation mondiale de la Santé).

## Penser au radon au moment de construire ou en cas de grosse transformation

❖ Mieux vaut prévenir que guérir, c'est plus efficace et moins coûteux ! Parlez donc du radon avec votre architecte et votre entrepreneur : quel que soit l'endroit où l'on construit,

il est intéressant d'investir dans une membrane imperméable au radon (film pare-radon).

Elle est d'ailleurs également efficace pour parer aux remontées d'humidité dans le bâtiment.



## Dans tous les cas, renouveler l'air régulièrement

❖ Le renouvellement de l'air intérieur est un remède efficace pour diminuer les concentrations des polluants dont on n'a pas pu prévenir la présence dans la maison\*.

Ainsi, en cas de faible pollution en radon, ouvrir les fenêtres régulièrement peut s'avérer aussi efficace qu'un système de ventilation. Cependant en cas de trop forte concentration, le renouvellement d'air risque d'être insuffisant pour limiter le radon de façon acceptable : il faut mettre en place des mesures de remédiation.



\*Lire les autres fiches d'information de la Série *La Santé et l'Habitat*.

## QUI CONTACTER ?

– **Je cherche des informations sur le radon ou une liste d'organismes spécialisés pour commander un test radon**

▶ **Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN) : 02 289 21 11**  
info@fanc.fgov.be  
www.fanc.fgov.be

▶ **Espace Environnement : 071 300 300**  
(permanence du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30)  
Rue de Montigny 29, 6000 Charleroi  
www.espace-environnement.be  
www.sante-habitat.be  
<http://blog.sante-habitat.be/>

– **Je cherche des informations sur les critères minimaux de salubrité ou sur la prime à la réhabilitation pour remédier à une concentration trop importante de radon**

▶ **Numéro vert de la Région wallonne : 0800 11 901**

– **Je suis architecte ou entrepreneur ; je cherche des solutions pour prévenir ou remédier à l'entrée de radon dans les maisons**

▶ **Centre Scientifique et Technique de la Construction (CSTC)**  
Division Avis Techniques : 02 716 42 11  
www.cstc.be

– **Je crois que mes problèmes de santé sont liés à la présence de polluants dans ma maison**

▶ **Votre médecin généraliste**  
Il peut contacter (ou vous-même) Espace Environnement pour obtenir les coordonnées d'un Service d'Analyse des Milieux Intérieurs (SAMI)

# Communiquez cette information à vos voisins !



Wallonie



Espace Environnement